



Publié le : 30/09/2026

Bureau

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 11 septembre 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h10 et levée à 15h30

Etaient présents : M. Patrick AYACHE, M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU (à compter de la question n°19), M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE, M. Christian DAVID, M. Pascal DERIOT, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS, M. Pascal ROUTHIER, M. Djilalli SAHLAOUI, M. Patrick VERDIER

Etaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Didier PAINEAU, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX,

Secrétaire de séance : Mme Anne FALGA

Procurations de vote : M. Kévin VEJUX donne pouvoir à Mme Marie GRUILLOT,

Actions recherche et innovation - Soutien au Hacking Health 2026 de Besançon

Rapporteur : M. Patrick AYACHE, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°2	16/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Action Recherche et Innovation »	Montant prévu au budget 2026 : 271 809 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Le Hacking Health est un marathon d'innovation de 48h réunissant environ 200 professionnels, étudiants, aidants et patients qui forment des équipes mixtes et pluridisciplinaires afin de réfléchir et prototyper des solutions répondant à des problématiques en santé issues d'un besoin émanant du terrain. Les défis mis en œuvre tentent d'optimiser la prise en charge et le confort des patients, de faciliter le quotidien des aidants, ainsi que de développer des dispositifs et des applications répondant aux problématiques rencontrées par les professionnels de santé.

GBM, le CHU, l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Tube à essais sont les 4 co-organisateurs de l'évènement.

La dixième édition du Hacking Health se tiendra du 16 au 18 octobre 2026 au sein de l'Institut de formation de professions de santé (IFPS) de Besançon.

Il est proposé d'accompagner cet évènement par l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la SCIC Tube à essais, structure administrative et financière de gestion de l'évènement Hacking Health Besançon.

Né à Montréal en 2012, le mouvement Hacking Health vise à franchir les barrières entre les disciplines et compétences techniques au bénéfice de projets innovants en santé en hybridant les savoir-faire : numérique, juridique, design, ingénierie, communication, (para-)médical, etc. L'initiative est un modèle en matière d'innovation ouverte et collaborative au bénéfice de la santé qui a essaimé à l'échelle mondiale.

Le Hacking Health Besançon a été initié dans la continuité de la labellisation « French Tech Health Tech - Medtech - Biotech Bourgogne Franche-Comté » en 2017, pour stimuler l'innovation dans le domaine de la santé, faire émerger des projets et susciter la création de startups sur le territoire.

Le temps d'un marathon de 48h, des professionnels de santé, des patients, des étudiants ou des aidants ont la possibilité de tester une idée, de développer très rapidement une preuve de concept. En équipe, les participants hybrident leurs compétences pour imaginer des solutions viables et les projets sont présentés en fin de marathon, lors d'une cérémonie de clôture réunissant tous les participants et les partenaires de l'évènement. Les éditions précédentes ont permis l'émergence de projets qui, le temps de l'évènement, bénéficient de l'appui d'une équipe et de l'accompagnement de coaches et experts pour parvenir à des preuves de concepts, d'envisager leur faisabilité, ainsi que d'identifier et lever les freins à leurs potentiels développements.

Le Hacking Health 2026

La 10^e édition du Hacking Health se tiendra du 16 au 18 octobre 2026 au sein de l'Institut de formation de professions de santé (IFPS) de Besançon situé sur le Campus Santé des Hauts-du-Chazal. Entre 15 et 20 nouveaux défis seront relevés, plus de 200 participants sont attendus qui seront environnés d'une cinquantaine de coaches, facilitateurs et experts ainsi qu'une trentaine d'organisateurs et bénévoles.

La démarche Hacking Health s'organise en trois temps :

- la première phase consiste en l'identification au sein des établissements de santé de besoins exprimés par les professionnels (« défis »), ainsi que de porteurs de projets ;

- dans une deuxième phase, ces derniers sont formés au travers de cinq ateliers préalables au Hacking Health afin de préciser le besoin, apprendre à pitcher et s'outiller en matière de démarches d'intelligence collective ;
- enfin, sur le temps de l'évènement, les participants choisissent librement le défi auquel ils souhaitent contribuer et forment des équipes pluridisciplinaires accompagnées par les experts métiers.

Le budget global de l'évènement s'élève à 82K€, cofinancé par GBM (15K€), l'Université Marie et Louis Pasteur (12K€) et le CHU (10K€), ainsi que par du sponsoring (39K€) et des recettes d'organisation (6K€).

► **Rappel du soutien de GBM à l'évènement**

Nom de l'évènement	2021	2022	2023	2024	2025
Hacking Health	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole à la SCIC Tube à essais, structure porteuse administrative et financière du Hacking Health, à hauteur de 15 000 € sous forme de subvention pour l'organisation de la 10^e édition du Hacking Health Besançon,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

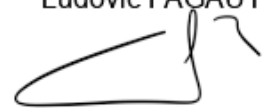
Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente au développement économique,
à l'industrie, à l'emploi, à l'insertion
et à l'innovation,
Anne FALGA



Document signé électroniquement

Le Président,
Ludovic FAGAUT



Maire de Besançon.

Document signé électroniquement

Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Innovation et Territoires

Service Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation – Vie étudiante

Affaire suivie par : Yaël KOUZMINE Tel : 03 81 61 52 09 / yael.kouzmine@grandbesancon.fr**Convention relative à l'attribution d'une subvention à la SCIC Le Tube à
Essais pour l'organisation de l'événement Hacking Health Besançon 2026****ENTRE :**

La **Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole** représentée par Monsieur Ludovic FAGAUT, Président en exercice, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Bureau de Grand Besançon Métropole en date du 16/09/2026, ci-après désignée « GBM »,

d'une part,**Et**

Le **Tube à Essais**, Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC - SIRET n°933980468 00013) dont le siège est situé 4 rue Charles Bried 25000 Besançon, représentée par Monsieur Christophe DOLLET, son Président, ci-après désignée « le Tube à Essais » ou « le bénéficiaire »,

d'autre part,**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****Préambule**

Soucieuse de stimuler l'innovation ouverte en santé, la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole a pris l'initiative en 2017 d'organiser un marathon d'innovation baptisé Hacking Health Besançon. L'événement contribue au mouvement mondial « Hacking Health » qui promeut le rapprochement des univers du numérique et de la santé afin d'accélérer l'innovation en santé, notamment grâce à l'organisation d'un hackathon. Il s'inscrit dans la feuille de route du réseau French Tech Health Tech Besançon. L'événement bisontin élargit ce concept à la conception de dispositifs médicaux qui correspond à une des spécificités de son tissu économique.

Depuis 2025, le portage financier et administratif de l'évènement Hacking Health est assuré par la SCIC Tube à Essais. GBM, le CHU, l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Tube à Essais constituent les quatre coorganisateur principaux et financeurs de l'évènement.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'attribution d'une subvention de 15 000 € par GBM au bénéficiaire afin de soutenir l'organisation de l'évènement « Hacking Health » de Besançon, pour l'année 2026.

Article 2 – Présentation de l'évènement

Né à Montréal en 2012, le mouvement Hacking Health vise à franchir les barrières entre les disciplines et compétences techniques au bénéfice de projets innovants en santé en favorisant l'hybridation des savoir-faire : numérique, juridique, design, ingénierie, communication, (para-)médical, etc. L'initiative est un modèle en matière d'innovation ouverte et collaborative au bénéfice de la santé qui a essaimé à l'échelle mondiale.

Le Hacking Health Besançon a été créé dans le prolongement de la labellisation « French Tech Health Tech - Medtech - Biotech Bourgogne Franche-Comté » en 2017, pour stimuler l'innovation dans le domaine de la santé, faire émerger des projets et susciter la création de startups sur le territoire.

Le temps d'un marathon de 48h, des professionnels de santé, des patients, des étudiants ou des aidants ont la possibilité de tester une idée, de développer rapidement une preuve de concept. En équipe, les participants hybrident leurs compétences pour imaginer des solutions viables. Les projets sont ensuite présentés en fin de marathon, lors d'une cérémonie de clôture réunissant tous les participants et les partenaires de l'évènement. Les éditions précédentes ont permis l'émergence de projets qui, le temps de l'évènement, bénéficient de l'appui d'une équipe et de l'accompagnement de coachs et experts pour aboutir à des preuves de concepts, d'envisager leur faisabilité, ainsi que d'identifier et lever les freins à leurs potentiels développements.

La 10^e édition du Hacking Health se tiendra du 16 au 18 octobre 2026 au sein de l'Institut de formation des professions de santé (IFPS) de Besançon situé sur le Campus Santé des Hauts-du-Chazal. Entre 15 et 20 nouveaux défis seront relevés, plus de 200 participants sont attendus qui seront accompagnés par une cinquantaine de coachs, facilitateurs et experts ainsi qu'une trentaine d'organisateurs et bénévoles.

La démarche Hacking Health s'organise en trois temps :

- La première phase consiste en l'identification au sein des établissements de santé de besoins exprimés par les professionnels (« défis »), ainsi que de porteurs de projets ;
- Dans une deuxième phase, ces derniers sont formés au travers de cinq ateliers préalables au Hacking Health afin de préciser le besoin, apprendre à pitcher et s'outiller en matière de démarches d'intelligence collective ;
- Enfin, sur le temps de l'évènement, les participants choisissent librement le défi auquel ils souhaitent contribuer et forment des équipes pluridisciplinaires accompagnées par les experts métiers.

Le budget global et prévisionnel de l'évènement s'élève à 82k€, cofinancés par GBM (15k€), l'Université Marie et Louis Pasteur (12k€) et le CHU (10k€), ainsi que par du sponsoring (39k€) et des recettes d'organisation (6k€). Le tableau ci-dessous détaille les dépenses et recettes prévisionnelles de l'évènement.

Budget Prévisionnel Hacking Health 2026		
Nature	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Location IFPS	3 000,00 €	
Restauration	13 000,00 €	
Hébergement	4 250,00 €	
Fournitures espace convivialité	1 200,00 €	
Sécurité	2 500,00 €	
Nettoyage	5 000,00 €	
Régie Technique	2 000,00 €	
Animation	1 000,00 €	
Décors	1 000,00 €	
Goodies	2 000,00 €	
Trophées équipes	1 500,00 €	
Matériaux fablab	2 000,00 €	
Vidéo	3 500,00 €	
Animation ateliers	660,00 €	
Redevance Sacem	200,00 €	
Frais déplacement	500,00 €	
Communication	3 000,00 €	
Salaire personnels	20 000,00 €	
Charges patronales	15 000,00 €	
Taxes	690,00 €	
Billetterie		6 000,00 €
Sponsoring		39 000,00 €
Subventions co-organisateurs		37 000,00 €
dont GBM		15 000,00 €
dont UMLP		12 000,00 €
dont CHU		10 000,00 €
Total :	82 000,00 €	82 000,00 €

Tableau 1. Budget global prévisionnel de l'évènement Hacking Health 2026

Article 3 – Soutien de Grand Besançon Métropole

GBM attribue au bénéficiaire une subvention de 15 000 € destinée à soutenir la mise en œuvre de l'évènement Hacking Health 2026 (taux d'intervention de 18%). En aucun cas, cette aide ne saurait être réévaluée.

Par ailleurs, GBM contribue lors des rencontres régulières du Hacking Health à la définition de la stratégie de communication de l'évènement, ainsi qu'à la conception des documents de communication qui en émanent. GBM met également à disposition de l'évènement les moyens humains et techniques du Fablab des fabriques à Planoise.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention sera versée sur le compte du bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- **15 000 €, soit 100% de l'aide, à la signature de la présente convention par la dernière des parties.**

Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'issue de l'action, un compte rendu financier ainsi qu'un rapport d'activités qui en détaillera la mise en œuvre et à se soumettre aux modalités de contrôle définies par l'article 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives de l'action (délai de réalisation, nature des dépenses, etc.) ou de son mode de financement, doivent être préalablement notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles ;
- en cas de modifications significatives de l'action ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

Article 6 – Durée et délai de validité

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par la dernière des parties et prendra fin au plus tard le 1er avril 2027.

Article 7 – Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini aux articles 1^{er} et 2 de la présente convention ;
- mentionner le soutien apporté par GBM au travers de chaque action et chaque documents d'information, de communication, et de publication réalisés concernant l'action visée à l'article 1 de la présente convention ;
- à transmettre à GBM l'ensemble des supports de communication produits afin que soient valorisés au mieux les actions financées via ses différents canaux de communication. Ces supports devront antérieurement être libérés de toute contrainte liée aux droits d'auteur et au droit à l'image.
- prendre contact avec GBM systématiquement, et préalablement, à toute organisation de manifestations à caractère protocolaire ou médiatique et de prendre en compte, dans la mesure du possible, les demandes de GBM dans les modalités pratiques de telles cérémonies, dans le respect de la place et du rôle de chaque financeur public.

Article 8 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le bénéficiaire a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 – Litiges

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quels qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et avant tout recours contentieux, que les parties procèdent par voie de règlement amiable.

Pour ce faire, la partie la plus diligente saisit l'autre par un courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, sans délai et sans condition préalable, afin d'entamer des négociations afin de résoudre tout différend.

A défaut de règlement amiable dans un délai de deux mois, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de Grand Besançon Métropole et le Comptable public assignataire de Grand Besançon Métropole.

Fait en deux exemplaires originaux

Le _____ à Besançon,
Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole
Le Président

Le à Besançon,
Pour la SCIC Le Tube à Essais
Le Président

Monsieur Ludovic FAGAUT

Monsieur Christophe DOLLET